

Conditions générales de Cat's and Dog's Pet Sitting :

Responsabilités

Cats and Dogs Pet Sitting ne peut en aucun cas être tenue responsable de la destruction d'objets personnels ou de la mort accidentelle de l'animal.

Toute intervention vétérinaire est à charge du propriétaire.

Nous devons être avertis des problèmes de santé éventuels de votre animal afin de pouvoir lui administrer les soins nécessaires.

Que devez-vous apporter lors du séjour de votre chien ?

Lors de son séjour, votre chien doit être muni de :

- son carnet vétérinaire et de son carnet d'identification (**obligatoire**). Il doit être en ordre de vaccination **ET** vacciné contre la **toux du chenil, vermifugé et traité contre les puces et les tiques**.
- de son panier ou sa couverture, sa nourriture en quantité suffisante pour la durée du séjour.
- Nous **devons être avertis** des problèmes de santé éventuels de votre chien afin de pouvoir lui administrer les soins nécessaires. Les médicaments doivent être fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour.

Votre chien vivra en communauté avec d'autres chiens, il doit donc être **bien éduqué et sociable**.

Les **mâles non castrés** ne sont plus acceptés.

Si vous souhaitez que votre chien soit **lavé** à votre retour, merci de le **signaler à l'arrivée**. Nous le ferons toiletter par une toiletteuse professionnelle. Cependant, si votre chien a besoin de petits soins tels qu'un brossage quotidien ou le nettoyage de ses yeux, je le ferai volontiers.

Mes services

Les chiens vivent avec nous **dans la maison** (pas en cage **SAUF** si celui-ci est habitué à dormir en cage chez lui). Les chiens vivent donc **à notre rythme**, il n'y a **pas d'heure fixes** pour les sorties pipi ni pour la prise des repas.

Les **repas** sont donnés en général le **soir** sauf si votre chien doit prendre un repas le matin pour sa prise de médicament.

Les chiens sont **promenés 1 fois par jour** dans l'après-midi, lorsque la météo le permet. La pension dispose d'un petit **jardin** dans lequel les chiens sont sortis (plusieurs fois par jour).

Un **essai d'une après-midi** (si votre chien ne connaît pas encore les lieux) est **obligatoire** avant la mise en pension, afin de vérifier sa **sociabilité** et afin qu'il soit **moins stressé** le jour de sa mise en pension. Cet essai est au **prix de 15€**

Prise de contact

Les **visites** de la pension se font uniquement sur **rendez-vous** !

Les prises de rendez-vous se font par **téléphone** au 0478 99 34 00 ou par **mail** à

cats.dogs.sitting@gmail.com.

Je suis joignable du lundi au samedi entre 9h30 et 20h. En cas de non réponse, vous pouvez laisser un **message sur la boîte vocal** avec vos coordonnées et la raison de votre appel. J'y répondrai dès que possible.

La pension est **fermée le dimanche**. Je ne réponds donc pas au téléphone. Vous pouvez toute fois me laisser un message vocal auquel je répondrai dès le lundi.

Comment avoir des nouvelles de votre compagnon à 4 pattes ?

Des nouvelles peuvent vous être donné à votre simple demande soit :

- Par SMS : délai de réponse possible de 3-4h
- Via les réseaux sociaux : je peux vous envoyer des photos/vidéos via Facebook en soirée (entre 18 et 21h), par whatsapp également.
- Via le groupe privé de la pension : où sont quotidiennement postées des vidéos et des photos

Il peut y avoir un certain délai de réponse, en fonction de la charge de travail du jour.

Tarif

1. Crèche de jour :

1h.....	8€
1/2 journée (promenade comprise).....	15€
1 journée complète (promenade comprise).....	20€
Week-end (2 jours, 1 nuit).....	40€

Une ristourne est accordée pour les familles nombreuses (à partir de 2 chiens).

2. PENSION :

Pour les longs séjours de plus de 2 jours : 15€ / jour.

Une ristourne est également accordée pour les familles nombreuses (à partir de 2 chiens).

Réservation et Modalité de paiement

La réservation en période de congés scolaires (Noël/nouvel an, Toussaint, Carnaval, Ascension, pentecôte et vacances d'été) doit se faire minimum 3 mois avant la mise en pension.

La **réservation** est validée uniquement après la journée d'essais si celle-ci a été positive et après le versement d'un **acompte de 30% du montant total**. La **somme restante** du séjour est payée en liquide à l'**arrivée** du chien.

Le séjour peut être **annulé un mois avant la mise en pension**. Passé ce délai, le propriétaire de la pension se réserve le droit de garder l'acompte voir l'entièreté du séjour.

Les **changements de date** de dernière minute durant les grandes périodes d'affluence (surtout Juillet et Aout) ne sont **pas possible**.

Les arrivées et les départs se font uniquement **sur rendez-vous**, entre 9h30 et 17h30, pas d'arrivées ni de départ les **DIMANCHES** et jours fériés. Si vous ne pouvez pas venir chercher votre chien le lundi matin, vous pouvez venir le chercher le soir, la journée ne vous sera pas facturée.